

1. Finances

Le conseil municipal qui s'est réuni le 4 février dernier a procédé au vote du compte administratif 2015 de la commune. Parmi les grandes lignes à retenir du côté section de fonctionnement, on relève une baisse dans les dépenses d'énergie, d'électricité et de consommables. À l'inverse, on constate un dépassement dans la section alimentation. Un compte qui affiche au final, en terme de dépenses réelles 748 000€ pour l'année 2014. Le maire a d'ores et déjà annoncé à l'ensemble des élus que le compte administratif 2015 afficherait un écart de 60 000€. Pour sa part, le compte des recettes communales présente une baisse des rentrées de la cantine, une hausse dans les lignes de concessions communales (cimetière) et une augmentation des recettes tirées de la location des salles communales. Enfin, le compte d'investissement affiche un remboursement des emprunts à hauteur de 33 855€, somme qui était inscrite au budget. En conclusion sur le budget, le conseil a voté la proposition de réserve d'investissement proposée par Pascal Perrin (le maire) de 160 000€. Le compte administratif 2015 a lui aussi été accepté à l'unanimité.

2. Demandes de subventions et participation financière

Quatre points étaient également à l'ordre du jour de ce conseil, qui concernaient l'aménagement de la rue du Chêne des Forts, avec le dépôt de trois demandes de subventions de la part de la commune : une subvention DETR, une autre dans le cadre du contrat de territoire (Département 71 000€)

et enfin, une subvention provenant de la réserve parlementaire (réserve d'environ 200 000€). Par ailleurs, la commune de Léhon, a sollicité celle de Saint-Helen afin qu'elle participe financièrement aux frais de scolarité des enfants en difficulté scolaire, accueillis en classe spécialisée (CLIS). Cette classe reçoit douze élèves venus de différentes communes aux alentours (charges scolaires CLIS 584€; cantine 317,54 € et TAP 179,23 €). Vote unanime.

3. Questions diverses

Une convention de partenariat a fait l'objet d'un vote, concernant l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) des mercredis après midi, entre la commune de Saint-Helen et celle de La Vicomté sur Rance. Cet accueil se tiendra dans les deux écoles des communes concernées et les tarifs appliqués seront identiques (activités proposées, repas, horaires d'ouverture et fermeture...). Parmi les clauses de ce partenariat communal, une participation financière de 500 € sera demandée à la commune vicomtoise.

Enfin, suite à la réception d'une demande en provenance du lotissement communal du Tertre, concernant l'éclairage public, les élus ont voté l'installation d'un candélabre supplémentaire afin de faciliter le passage en nocturne des jeunes et résidents concernés. L'opérateur conventionné (SDE) est chargé de la pose pour un coût global hors taxe de 2 000 € (5 % pour la maîtrise d'œuvre et 60 % à la charge de la commune, soit 1 200 € HT).